

TARIFS GAZ NATUREL ET BIOGAZ LOCAL POUR MINI STATION DE REMPLISSAGE À DOMICILE PHIL

Prix au 1^{er} janvier 2025

GAZ NATUREL-BIOGAZ CARBURANT (GNC)	Énergie		Abonnement	
	Hors taxes CHF/kg	TVA incluse CHF/kg	Hors taxes CHF/an	TVA incluse CHF/an
CHF 0.98 par litre équivalent essence	1.332	1.440	90.00	97.29

Concerne: carburant pour véhicule automobile avec compteur dédié

PRIX DU GAZ NATUREL-BIOGAZ CARBURANT (GNC)

Ce montant correspond à CHF 0.98 par litre équivalent essence (TVA incluse, taxe compteur en sus).

BIOGAZ LOCAL

Afin de soutenir la production de biogaz local et son utilisation dans la mobilité, Energiapro a fait le choix d'inclure d'office une part de 20 % de cette énergie renouvelable dans le GNC.

RELEVÉS ET FACTURATION

- Les relevés et la facturation de la consommation de gaz naturel-biogaz et des taxes d'abonnement s'effectuent sur une base trimestrielle (soit à fin mars, respectivement fin juin, septembre et décembre).
- Dans des circonstances et usages particuliers, la société se réserve la possibilité de modifier la fréquence des relevés.

CONDITIONS D'UTILISATION DU GNC À DOMICILE

- Le propriétaire fait installer un appareil de remplissage de GNC à domicile raccordé au réseau de gaz naturel.
- L'appareil est mis à disposition par le distributeur de gaz naturel.
- En cas d'arrêt d'utilisation, il est repris par le distributeur.
- Les frais d'installation et de désinstallation sont à la charge du client.

TVA

Le taux de TVA appliqué est de 8.1%.